

21 Octobre 1993

LECRET N° 93-50R du MFPPRA/DGFP/DGCA

Portant reclassement et nomination
de Monsieur NKOJKA Achille, Attaché
des Douanes des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services
Administratifs et Financiers
(Douanes).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (Actuelle-
ment A,B,C,D) des Fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres des Fonctionnaires
de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
des carrières administratives et reclassement notamment en son
article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des
Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 1257/MFPRA-DGFP-DGCA du 1er Juin 1993 portant
promotion au titre de l'année 1992 des Attachés des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Douanes en tête : BIFOULOU Jean
Félix ;

(/u l'arrêté n° 1280/MFPRA/DGFP/DGCA du 02 Juin 1993 autori-
sant Monsieur NKOJKA Achille, Attaché des Douanes de 5° échelon
à suivre un stage de formation en vérification à Bruxelles, Belgi-
que (Régularisation)

.../...

11/17
7
(BELGIQUE) Régularisation ;

(/u la lettre n° 817/DGD-DAG du 26 Juillet 1993 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects au Ministère des Finances et du Budget transmettant le dossier de l'intéressé ;

Δ E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions du décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur NKOUKA Achille, Attaché des Douanes de 6° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes, en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures en Administration Douanière délivré par le Centre de Formation des Douanes et Accises de Bruxelles (Belgique) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Douanes de 3° échelon, indice 1010 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 11 Août 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 21 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K O Y O.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGCA 3
DGFP/DLC 3
D.G.B. 2
D.G.C.F. 2
MFB 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGG/BC 2.